

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le vendredi 10 juillet 2009 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 3 juillet 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

**Installation de Mme Geneviève Brichet, en tant que Conseillère municipale**

M. LE MAIRE : Suite à la décision du Conseil d'Etat rendue le 10 juin 2009 par laquelle une inéligibilité d'Heidi Giovacchini pour une durée d'un an a été confirmée, Geneviève Brichet devient membre de notre Conseil. En conséquence je l'ai convoquée pour assister à nos délibérations et pour y prendre part.

En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue dans notre Assemblée et je la déclare installée dans ses fonctions.

(Applaudissements.)

Chers Collègues, bien évidemment si je souhaite la bienvenue à Geneviève Brichet, je dois dire que c'est pour nous un crève-cœur que de voir Heidi Giovacchini quitter notre Conseil et être obligée d'abandonner son poste d'Adjointe. La loi aujourd'hui mérite sans doute d'être révisée, tant les circonstances qui peuvent donner lieu à invalidation, représentent des choses extrêmement ténues. Si l'on devait continuer dans cette voie, bientôt il faudrait ne surtout plus faire campagne pour s'occuper avant tout de vérifier ses comptes de campagnes. Nous n'aurions plus d'élus, mais des comptables. Donc, quelque part, il faudra que le législateur dont je suis, puisse réviser cette loi car je crois que dans le cas d'Heidi Giovacchini c'est quelque chose de profondément injuste.

Monsieur Arrue, vous connaissez cette devise latine : *summum jus, summa injuria* », c'est le sommet du droit, mais c'est le sommet de l'injustice. Aujourd'hui, je crois que cette formule devrait peut-être être employée pour Heidi Giovacchini, c'est peut-être la légalité mais pour elle c'est le sommet de l'injustice et donc, en ce début de conseil municipal j'ai une pensée pour elle. Je suis sûr qu'elle trouvera en elle la capacité de rebondir et que nous la trouverons bientôt dans cette Assemblée ou dans d'autres Assemblées. En tout cas, je veux en votre nom lui faire part de notre estime et de notre affection.

(Applaudissements.)

M. SECHERERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, je m'associe bien entendu à vos propos et l'ensemble du Groupe Socialiste également. Je voudrais céder pour quelques secondes la parole à Mme Brichet.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est comme vous venez de le dire dans des circonstances particulières que je siége parmi vous aujourd'hui, circonstances sur lesquelles je ne reviendrai pas mais qui m'affectent profondément. Je forme le vœu qu'Heidi Giovacchini poursuive son chemin politique envers et contre tout, et je l'y aiderai de toutes mes forces.

Il me reste à être digne de la confiance que m'a faite Heidi et les électeurs du 6<sup>e</sup> pour poursuivre l'œuvre commencée avec toute l'énergie et la force de mon engagement au service de nos concitoyens, notamment dans ce 6<sup>e</sup> auquel je suis particulièrement attachée.

Merci à vous, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, de m'accompagner avec bienveillance pour trouver ma place dans ce Conseil.

-----

## Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M Helal Karim, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud-Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Brillard, Mme Fondeur, Mme Gouzou-Testud, M. Kepenekian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus-Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Secheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Hugué, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Giordano, M. Julien-Laferrrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme D'anglejean, Mme De Lavernee, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : M. Fournel, Mme Roure, Mme Deharo, M. Turcas, Mme Bertrix Véza, M. Nardone, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Lebuhotel, M. Royer.

Dépôts de pouvoirs : Mme Rabatel, M. Maleski, M. Coulon, M. Havard, Mme Reynaud, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Fournel, Mme Roure, Mme Deharo, M. Turcas, M. Nardone, M. Royer.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Gleize, Mme de Lavernée, Mme Nachury, M. Sanhadji ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Perrin-Gilbert, M. Delacroix, Mme d'Anglejean, Mme Psaltopoulos.

---

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

### Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2009

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 juin 2009 paru au Bulletin Municipal Officiel du 29 juin 2009. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

-----

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 6 juillet 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

**Félicitations de M. le Maire, au nom du Conseil municipal, adressées à Mme Berra, pour sa nomination en tant que Ministre**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je pense qu'en votre nom à tous, nous pouvons féliciter Mme Nora Berra pour les charges qui sont désormais les siennes. Evidemment, c'est un honneur que d'être ministre de notre pays. Je veux également féliciter notre collègue Michel Mercier pour ses nouvelles fonctions. J'espère que leurs nominations seront utiles à notre agglomération et si vous le voulez bien Madame le Ministre, nous pourrions prendre rendez-vous -peut-être à la rentrée- pour discuter ensemble et voir la façon dont nous pouvons agir dans l'intérêt de la Ville de Lyon.

Vous savez, pour m'avoir souvent interrogé, que les dossiers sont nombreux et que nous comptons particulièrement sur l'aide de l'Etat pour prendre la dimension qui doit être aujourd'hui celle des personnes âgées dans la Cité. Il est évident que l'évolution démographique fait que ce problème va devenir de plus en plus important. Donc, Madame le Ministre, c'est une lourde tâche qui vous attend, mais nous essayerons de vous aider au mieux de notre pouvoir. Merci et félicitations à vous.

-----

**Désignation des Conseillers municipaux pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et au jury de concours prévus dans le cadre du groupement de commandes Ville de Lyon / Lyon Confluence pour la construction de la MJC Perrache et de la Capitainerie de halte nautique**

M. LE MAIRE : Conformément aux articles 8 et 24 du Code des Marchés publics, nous devons désigner les représentants pour siéger à la Commission Appel d'Offres et au jury de concours de ce groupement, sous réserve de l'approbation du dossier n° 2009/1573. Je vous invite d'ores et déjà à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant.

Sont candidats : Mme Nicole Gay, comme titulaire, et M. Hubert Julien-Laferrière comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Pouvez-vous nous confirmer que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement est représentée au titre de la SLPA, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Vous êtes suppléant au titre de la SLPA.

M. BROLIQUIER Denis : J'espère qu'un représentant de la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement pourra siéger effectivement dans le Conseil et dans le jury.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres candidatures ?

Théoriquement, nous devons procéder à un vote à bulletin secret, si cependant l'ensemble des groupes et les conseillers municipaux étaient d'accord pour que nous procédions par un vote à main levée, nous pourrions le faire. Y a-t-il des oppositions ? Nous votons à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il y a 2 abstentions, dans ce cas nous allons voter à bulletin secret.

Huissiers, faites circuler les urnes.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement de l'élection qui va suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions d'assesseurs de notre Assemblée soit :

- Mme Vallaud-Belkacem
- M. Héral
- Mme Bouzerda^.

J'indique à nos Collègues, comme il n'y a pas un vote unanime, qu'il pourrait y avoir un recours contre l'appel d'offres. Comme c'est un dossier qui traîne depuis quelque temps je ne souhaiterais pas qu'il y ait un nouveau recours.

(Mme Najat Vallaud-Belkacem, M. Karim Héral et Mme Fouziya Bouzerda procèdent au dépouillement des votes.)

Résultat des votes

## 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<b>71</b>
Bulletins blancs	<b>16</b>
<hr/>	
Bulletin nul	
Nombre de suffrages exprimés	<b>55</b>
Majorité absolue	<b>28</b>

Ont obtenu :

### Titulaires

Mme Nicole Gay	<b>53</b>	voix
----------------	-----------	------

M. Denis Broliquier	<b>2</b>	voix
<hr/>		
<b><u>Suppléants</u></b>		
M. Hubert Julien-Laferrière	<b>53</b>	voix
Mme Jeanne d'Anglejan	<b>2</b>	voix
<hr/>		

Mme Nicole Gay et M. Hubert Julien-Laferrière sont désignés.

**Intervention de Mme Chevassus-Masia relative à l'installation de Mme Geneviève Brichet**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, s'il vous arrive de prendre des vacances, bonnes vacances ! Madame Chevassus, vous ne voulez pas partir en vacances ?

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Si, Monsieur le Maire, mais je suis arrivée sur « le fil du rasoir » lorsque vous finissiez d'installer Geneviève Brichet et je voulais comme vous l'avez fait, en félicitant notre ministre, Madame Berra, dans le respect du à sa fonction

Je souhaitais à titre privé, dire combien je regrette le retrait de Heidi Giovacchini. Je l'ai côtoyée pendant la campagne électorale, elle a toujours été une fille honnête et respectueuse, ce qui est encore plus louable chez elle c'est qu'en plus, elle a porté la responsabilité et elle n'a pas rejeté la sanction sur les autres, elle a dit « lorsque l'on est tête de liste, on assume » et je pense que son éthique méritait d'être souligné. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci Madame Chevassus-Masia.